



# MUTUALISATION

## rapport annuel

Année 2022

Conseil communautaire

Le 17 mars 2023

# LE CADRE JURIDIQUE



**Loi du 16 décembre 2010** de réforme des collectivités territoriales : Les EPCI ont l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

**Loi NOTRÉ du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que des services communs peuvent être créés en dehors des missions confiées aux centres de gestion

**Loi du 27 décembre 2019** engagement et proximité indique que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, passe d'obligatoire à facultatif

**Article L. 5211-39-1 du CGCT** Lors du ROB ou du vote du budget, une communication relative à la mutualisation doit être faite par l'exécutif de l'EPCI.

**Délibération n°2022,03,01/275** adoptant le rapport pour la mise en place du schéma de mutualisation



# LES OBJECTIFS

Le conseil communautaire du 15 mars 2022 a adopté le schéma de mutualisation élaboré avec les villes membres avec les objectifs suivants :

- ✓ Réduire les dépenses de fonctionnement
- ✓ Simplifier pour améliorer la satisfaction de la population
- ✓ Partager les processus de travail commun aux agents

# LES ACTIONS



# LES ACTIONS PRIORITAIRES

ACTIONS	THÉMATIQUE	ENTITÉS CONCERNÉES	PILOTAGE
Action 1	Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 6	Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'informations	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Baie-Mahault
Action 7	Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Club RH : CAP Excellence Club Finances : CAP Excellence Club Marchés Publics : Baie-Mahault Club Système d'informations : Abymes Club Juridique : Pointe-à-Pitre Club Technique : Baie-Mahault
Action 11	Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Abymes
Action 12	Identifier et mettre en place des actions communes en matière de santé au travail	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Ville des Abymes
Action 16	Mise à disposition de l'expertise du DSI de CAP Excellence au bénéfice de la ville de Pointe-à-Pitre	CAP Excellence Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 18	Recruter des postes partagés de DPO et Déontologue	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 22 Proposition d'une action complémentaire	Ingénierie financement européen des projets de l'agglomération	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 24 Proposition d'une action complémentaire	Appel à projets PALÉTUVIERS 2	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence

## Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

## Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Mieux connaître les données produites et récoltées
- Elaborer un catalogue de données mutualisées
- Faciliter le partage d'informations
- Améliorer la capacité de décision par une meilleure connaissance des données
- Assurer la proximité avec les services opérationnels relais
- Acculturer les relais au rôle de référent SIG

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Présenter les différents SIG et leurs usages (villes et agglomération)
- Etablir un diagnostic des usages et besoins en SIG au sein des villes
- Définir le rôle et les responsabilités du référent SIG communautaire
- Présenter ce rôle de référent
- Identifier des référents « adjoints » dans chaque entité
- Définir un plan de communication autour du SIG et des référents identifiés

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Coordination et communication
- Formation des référents identifiés

#### Articulation avec d'autres actions :

- Action N° 3 Fonder un observatoire communautaire / territorial
- Action N°7 Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation
- Action N°18 Recruter des postes partagés aux 4 entités DPO et déontologue RGPD

### Qui ?

Elu en charge : **M. Jacques BANGOU**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Louis MUSQUET**

Contributeurs à l'action : Anaïs TAUPE + Ilda BLOU

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Plus d'efficacité pour les services SIG et les services utilisateurs du SIG
- Moins de perte de temps à collecter les données
- Harmoniser l'information géographique sur le territoire communautaire

#### Indicateurs et objectifs :

- Nombre de données SIG récoltées
- Evolution des thématiques présentes au sein du catalogue mutualisé
- Evolution de la production et de la numérisation de données SIG
- Nombre de cartographies produites et livrées
- Fréquentation des plateformes SIG

### Quand ?

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2022

1 an

Renouvelable

Quick-win

## Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

## Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

### Quelles actions ?

Le SIGiste de CAP Excellence a répondu à des demandes ponctuelles des villes membres.

- Actuellement, seules les demandes règlementaires sont traitées.  
À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le caractère exécutoire des documents d'urbanisme sera conditionné à leur publication électronique sur le Géoportail de l'urbanisme.
  - Ville de Pointe-à-Pitre : traitement par le SIGiste de CAP Excellence
  - Ville des Aymes : finalisation par le SIGiste de CAP Excellence
  - Ville de Baie-Mahault : traitement par un prestataire
- Formation des prescripteurs pour les permis de construire (le porter à connaissance et le PLU)

### Observations ?

- Nécessité de formaliser par une convention ou lettre de mission, les interventions du SIGiste de CAP Excellence
- Pas de référents à la ville de Pointe-à-Pitre
- Plus de SIGiste à la ville de Baie-Mahault

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°6 : Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'informations

**Action non initiée**

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Définir le besoin commun pour sécuriser les systèmes d'informations des 4 entités

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Réunion de l'expression de besoins avec les équipes SI et achats
- Elaboration de la structure du cahier des charges
- Répartir la rédaction entre les entités et le circuit de validation

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Travail commun des services concernés

#### Articulation avec d'autres actions :

- Action N°20 : Réaliser l'acquisition et la maintenance d'outil commun de sécurisation des systèmes d'information

### Qui ?

Elu en charge : **Sylvie CHAMMOUGON-ANNO**

Entité porteuse : Ville de Baie-Mahault

Responsable de l'action : **Fabien DIMAN**

Contributeurs à l'action : DSI des 3 autres entités + Ilda BLOU

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Meilleure sécurité des systèmes d'informations

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1...

### Quand ?

2<sup>ème</sup> semestre 2022

Quick-win

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Poursuivre la dynamique d'échanges réguliers entre les équipes motivées.
- Création des club RH, finances, marchés publics, systèmes d'information, juridique (incluant assurances, acheteurs), technique, évaluation des politiques publiques.

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Recenser les clubs métiers déjà constitués
- Communiquer sur les clubs métiers
- Animer les clubs métiers (planning, modalités de travail, résultats attendus...)

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Communication
- Subsidiarité
- Soutien des directeurs généraux adjoints ou des directeurs des équipes concernées
- Charte de fonctionnement des clubs

#### Articulation avec d'autres actions :

- Toutes les actions de mutualisation : cette action est centrale et un prérequis

### Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action:

- **Jovenka MICHEL** DRH CAP Excellence,
- **David CAMBOULIN** DAF CAP Excellence,
- **Rony CAFAIT** DCP ville de Baie-Mahault
- **Manuel JINSI** DSI ville des Abymes,
- **Liliane MONDUC** responsable juridique ville de Pointe-à-Pitre
- **Didier BERALD-CATELO** Directeur du pôle aménagement durable, développement et résilience du territoire ville de Baie-Mahault

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Déploiement efficace du schéma de mutualisation

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

### Quand ?

2022 à 2026

Minimum 2 rencontres par an

Quick-win

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

**Action N°7 :** Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

### Quelles actions ?

#### **CLUB RH**

Les DRH du SYVADE et du SMT ont été associées

4 rencontres

Thèmes abordés : lignes directrices de gestion, harmonisation des délibérations, plan de formation, etc.

#### **CLUB SI**

1 rencontre

Thèmes abordés : modalités d'organisation, de communication priorisation des actions

Demande du SMT d'intégrer le CLUB SI (courrier en attente)

#### **CLUB Finances**

1 rencontre

Thèmes abordés : modalités d'organisation, de communication priorisation des actions

**Les autres clubs seront installés à compter au 2<sup>ème</sup> semestre**

### Observations ?

Bilan positif quant à la création de lien entre les cadres

Pas de représentants de la ville de Pointe-à-Pitre dans les différentes rencontres du CLUB RH

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°11 : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Partager une culture et des compétences communes (au sens de compétences de travail)
- Mutualiser les formations socle

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- 1<sup>er</sup> temps : Quelques axes communs et quelques actions en commun aussi à court terme
- 2<sup>ème</sup> temps : En visant à plus long terme, un plan de formation unique commun

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Soutien du top management
- Communication auprès des services, directions et entités

#### Articulation avec d'autres actions :

- Action N°8 : Mettre en place une communauté d'échanges réguliers entre managers
- Action N°9 : Mettre en place une cellule de conseil en management
- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

### Qui ?

Elu en charge : **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : **ville des Abymes**

Responsable de l'action : **Chantal FAUTRA**

Contributeurs à l'action : Jovenka MICHEL + Az-Eddine DIANI + Marlyse MORVAN + Florence NAVARIN + Chantal FAUTRA + DRH SYVADE + DRH SMT

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Meilleure efficacité des services et des actions de mutualisation

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1...

### Quand ?

1<sup>er</sup> semestre 2022

Evaluation V.A. / Facilité :

**Actions majeures**

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

**Action N°11** : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

### Quelles actions ?

- Cette action a été traitée par le CLUB RH
- Le recensement des besoins est en cours et centralisé par le référent de la ville de Baie-Mahault
- Le périmètre : santé et sécurité au travail

### Observations ?

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°12 : Mettre en commun des moyens en matière de santé au travail

**Action non initiée**

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble des collaborateurs de 4 entités
- Apporter une réponse globale
- Avoir un accompagnement harmonisé pour les collaborateurs

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- 1<sup>er</sup> temps : Mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs la médecine du travail et un psychologue
- 2<sup>ème</sup> temps : Définir et mettre en œuvre une approche prévention et actions d'amélioration QVT

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Implication des services RH dans la démarche
- Communication auprès des services, directions et entités

#### Articulation avec d'autres actions :

- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

### Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action :

**Rita SEYTOR-FIGARO** - ville des Abymes

Contributeurs à l'action : llda BLOU

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Meilleure qualité de vie au travail pour les collaborateurs
- Amélioration des indicateurs RH pour les 4 entités
- **Indicateurs et objectifs :**
- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

### Quand ?

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2023

**Quick-win**

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°16 : Partager 2 agents entre les DSI de Cap Excellence et de Pointe-à-Pitre (1 DSI et 1 technicien en SI)

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Renforcer les équipes en place
- Partager des compétences SI
- Faciliter la transversalité pour les activités de la DSI
- Fluidifier les actions des DSI des 2 entités

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration des lettres de mission pour les agents « mutualisés »
- Neutralité budgétaire du dispositif

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité
- Renforcer l'équipe en place à CAP Excellence et à la ville de Pointe-à-Pitre

#### Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

### Qui ?

Elu en charge : **Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO**

Entité porteuse : **CAP Excellence / Pointe-à-Pitre**

Responsable de l'action : **David GOUNOUMAN**

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU + Jovenka MICHEL +  
Laïssa VIGNAL

### Combien ?

**Gains attendus :** Renforcer le DSI de CAP Excellence (partie technique). Harmoniser les pratiques,

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : nombre d'interventions
- Indicateur 2 : qualité des interventions

### Quand ?

A compter de mars 2023  
6 mois renouvelable

**Quick-win**

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°16 : Mise à disposition partielle du DSI de CAP Excellence au bénéfice de la ville de Pointe-à-Pitre

### Quelles actions ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Élaboration de la lettre de mission pour l' agent « mutualisé »
- Avis du CT CAP Excellence (favorable pour l'administration – favorable avec des observations pour les organisations syndicales)
- Avis CST ville de Pointe-à-Pitre (en attente)
- Mise en signature de la convention (en attente)
  
- Demande du Maire de Pointe-à-Pitre acceptée par le Président de CAP Excellence concernant la mise à disposition à titre gratuit

### Observations ?

- Long processus de validation du CST de la ville de Pointe-à-Pitre
- Réussite liée au renforcement des DSI de CAP Excellence et de la ville de Pointe-à-Pitre

## Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement

**Action N°18** : Recruter des postes partagés de DPO (Data Protection Officer – *Délégué à la protection des données*) et Déontologue  
**Action non initiée**

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Protéger les données en lien avec le RGPD
- Garantir la conformité pour les 4 entités
- Informer et former les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de protection de données
- Répondre à l'obligation légale relative à la désignation d'un référent déontologue
- Informer les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de déontologie

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration des 2 fiches de poste avec les 4 entités
- Intégration des 2 agents au sein des 4 entités pour accompagner la transversalité
- OU consultation auprès de prestataires

#### Pré-requis et facteurs clés de succès :

- Communication et coordination avec l'ensemble des services
- Solutions techniques pour protéger les données

#### Articulation avec d'autres actions :

- Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants
- Action N°16 : Partager 2 agents entre les DSI de Cap Excellence et de Pointe-à-Pitre (1 DSI et 1 technicien en SI)

### Qui ?

Elus en charge : **Sylvie CHAMMOUGON-ANNO** OU **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Jovenka MICHEL** ou **Estelle LEJUEZ**

*En fonction du choix qui sera réalisé : externalisation ou non*

Contributeurs à l'action : David GOUNOUMAN + Ilda BLOU

### Combien ?

#### Gains attendus :

- Respect de la réglementation

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Nombre d'interventions
- Indicateur 2 : Appréciation du rôle du déontologue dans la résolution de problématiques

### Quand ?

2022 - 2026

Quick-win

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- Renforcer les équipes en place
- Former les équipes en place
- Faciliter le lien avec les services instructeurs

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Élaborer 3 conventions, une avec chaque ville membre

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité
- Établir une liste des projets en cours
- Établir une liste des projets pour le prochain PO

#### Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

### Qui ?

Elu en charge : **Mme Murielle JABÈS**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : Carole TAOUM

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

### Combien ?

**Gains attendus :** Accroître le taux de subventionnement des dossiers des villes membres et de l'agglomération

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Volume de dossiers traités
- Indicateur 2 : Évolution du taux de subventionnement

### Quand ?

2<sup>ème</sup> semestre 2022

Renouvelable

Quick-win

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

### Quelles actions ?

En 2022, en plus des échanges habituels entre les services de CAP Excellence et des villes, deux principales actions ont été menées en termes d'ingénierie de financements à destination des villes membres.

La première a consisté en l'organisation d'un webinar sur les remontées de dépenses, audit et archivage des subventions qui s'est tenu le 15 juin 2022 auquel ont été conviés, en plus des Cadres de Cap Excellence, les Cadres des villes membres concernés par ces questions.

La seconde a consisté en la participation du DGAPEPS et de ses collaborateurs au séminaire des Cadres de Abyes le 15 décembre 2022 avec une présentation sur la thématique « Ingénierie et territoires : quels financements pour nos projets? ». Cette action a été formalisée dans le schéma de mutualisation et l'information a fait l'objet d'une communication lors de ce séminaire. Il s'agissait de montrer que le meilleur moyen d'obtenir des financements est de travailler de façon transversale. L'idée était de présenter l'organisation de pôle DGAPEPS et de réfléchir à la façon dont ce dernier pourrait évoluer afin d'inclure des relations transversales et plus régulières avec les villes membres sur les thématiques dévolues à la DGA. Il s'agissait également de présenter le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) qui est un contrat intégrateur ayant vocation à regrouper tous les dispositifs contractuels du Territoire et qui appelle donc, dans son fonctionnement, à une grande collaboration entre CAP Excellence, les villes membres et les autres opérateurs privés et publics du Territoire communautaire dans le respect du Projet de Territoire.

### Observations ?

- Une convention entre CAP Excellence et ses villes membres devra acter les pistes de mutualisation
- Nommer des référents communaux sur la thématique

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°24 : Appel à projets PALÉTUVIERS 2

### Quoi ?

#### Précisions sur le contenu de l'action :

- L'appel à projets PALÉTUVIER 2 lancé par le programme ACTEE vise à accompagner les collectivités d'Outre-mer aux développements de projets de rénovations énergétique des bâtiments publics.
- Les projets de CAP Excellence et de la ville de Baie-Mahault ont été retenus.

### Comment ?

#### Modalités de mise en œuvre :

- Élaborer une convention avec les services de l'État

#### Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité

#### Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

### Qui ?

Elu en charge : **M. Jacques BANGOU**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : Anaïs TAUPE

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU + ville de Baie-Mahault

### Combien ?

#### Gains attendus :

Réduction des consommations énergétiques

#### Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 :
- Indicateur 2 :

### Quand ?

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2022

**Quick-win**

## Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

## Action N°24 : Appel à projets PALÉTUVIERS 2

### Quelles actions ?

Les enveloppes dédiées à CAP Excellence et à la ville de Baie-Mahault prévoient le recrutement de gestionnaires de flux.

- Un économiste de flux sera recruté à CAP Excellence pour la partie stratégique sur tout le territoire communautaire. Il va également accompagner les villes des Aymes et de Pointe-à-Pitre pour l'élaboration d'une stratégie sur la maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux.
- L'économiste de flux recruté par la ville de Baie-Mahault traitera de la partie technique et sera partiellement mis à disposition de l'agglomération.
- Les fiches de postes ont été rédigées et prévoient des passerelles entre les 2 économistes de flux prochainement recrutés.

Il s'agira de mutualiser les achats de matériels de mesure, la communication et l'information des personnels, etc.

### Observations ?

- Une convention entre CAP Excellence et ses villes membres devra acter les pistes de mutualisation

# LA COMMUNICATION



Une vidéo de moins de 2 minutes expliquant ce qu'est la mutualisation (en attente)



Une affiche diffusée dans les espaces de travail et de repos (en attente)



Un mailing (en attente)



Des goodies (distribués aux membres des CLUBS)



# LES ENJEUX



- La création de lien
- Le partage de pratiques



- La communication
- La gouvernance

# LES PROCHAINES ÉTAPES...



Point d'étapes à J + 6 mois sur les actions en cours



Priorisation de nouvelles actions